VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 juin 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt juin deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 juin 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Géraldine BASTIEN à Edith CANDELIER, Magali GALLAIS à Jean-Christophe CERVANTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER

Excusé(e)s :

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Messieurs Jean-Pierre BRENAS et Dominique ADENOT, Madame Marion CANALES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°3.
Monsieur Florent NARANJO arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7.
Madame Odile VIGNAL arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7 (fin du pouvoir donné à Madame Dominique ROGUE-SALLARD).
Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3.
Monsieur LOUIS COUSTES quitte la séance avant le vote de la question n°9 et donne pouvoir à Madame Fabienne MONTEL.
Madame Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°14 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.

Rapport N° 38

RACHAT D'IMMEUBLES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER SMAF-AUVERGNE - COTES DE CLERMONT-FERRAND

Dans le cadre de la protection et de la préservation des Côtes de Clermont-Ferrand, l'Etablissement Public Foncier Smaf-Auvergne a acquis pour le compte de la Ville les parcelles cadastrées MP n° 17 (1 157 m²) et MP n° 18 (11 330 m²) respectivement en 2006 et 2011.

Afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus, et en vue de marquer le renouveau de l'activité viticole sur ce secteur, la Ville a été autorisée, par délibération du Conseil municipal en date du 9 novembre 2018, à racheter ces parcelles à l'Etablissement Public Foncier Smaf-Auvergne, au prix de 25 784,09 €.

Cette transaction devant être régularisée en 2019, il convient d'annuler et remplacer la délibération du Conseil municipal du 9 novembre 2018 susvisée afin d'actualiser le prix de revient de la manière suivante.
Cette transaction sera réalisée par acte notarié au prix hors taxes de 25 784,09 €. Sur ce montant, s'ajoutent des frais d'actualisation pour 328,75 €, dont le calcul a été arrêté au 31 décembre 2019, et une TVA sur prix total de 5 222,57 €, soit un prix de cession toutes taxes comprises de 31 335,41 €.
La Commune a déjà versé à l'Etablissement Public Foncier Smaf-Auvergne au titre des participations (2018 incluse) la somme de 11 125,30 €.
Le restant dû est de 20 210,11 € TTC.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de bien vouloir :
- accepter le rachat de ces parcelles par acte notarié,
- accepter les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ces procédures
- abroger la délibération du 9 novembre 2018.

DELIBERATION

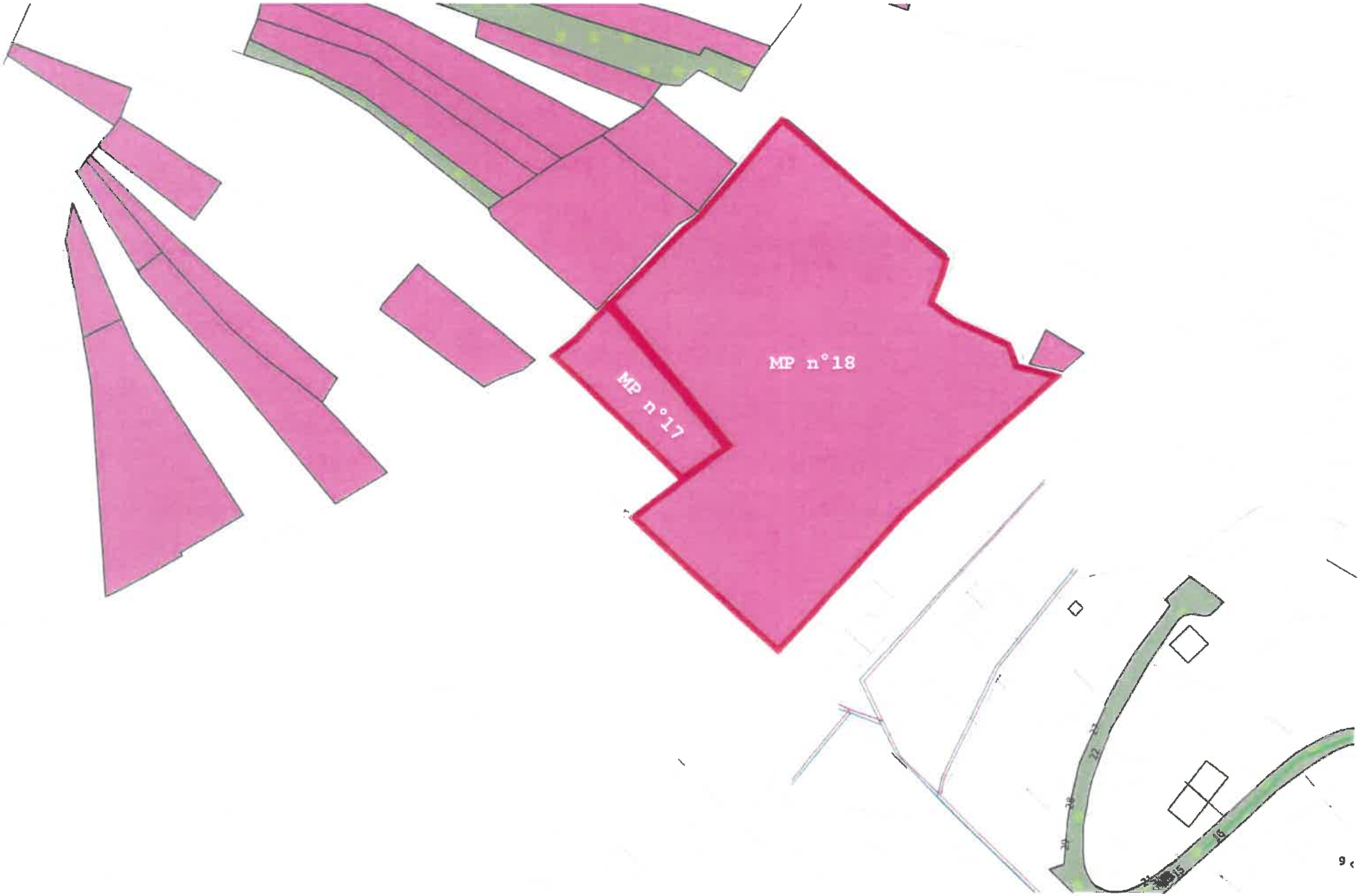
Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le - 3 JUIL. 2019

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint

Grégory BERNARD



clermont auvergne métropole

Clermont Auvergne Métropole

PARCELLES EPF SMAF

PARCELLES A RACHETER

Echelle : 1:1 500

27 - 9 - 2018

Plan issu des données de la Ville de Clermont Ferrand
Reproduction interdite des données cadastrales